



La ville vous informe

Mise en valeur du Patrimoine bâti privé



Depuis le 23 mars 2009, la ville de Brumath a mis en place un dispositif d'aide pour la restauration de bâtiments riverains de l'espace public datant d'avant 1900.

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

QUELLES SUBVENTIONS ?

| | |
|---|---------------------------------|
| Couverture , sous condition qu'il s'agisse de tuile plate rouge (type Bieberschwanz ou Migeon) | 3,10 €/m² |
| Enduit de façade , dès lors qu'il s'agit d'enduit à la chaux naturelle aérienne ou d'enduits bâtards | 3,10 €/m² |
| Peinture (peinture minérale ou organique microporeuse, lasure sur les seuls colombages) | 2,30 €/m² |
| Changement de fenêtres bois à deux vantaux et trois carreaux | 77 €/unité |
| Changement de volets en bois pleins ou ajourés | 77 €/unité |
| Restauration ou remplacement des portes d'entrée ou portes cochè-res en bois comportant un dessin de qualité | 77 €/unité |
| Restauration éléments en pierre de taille , sans sablage, mais nettoyage exclusivement par brossage doux, avec des réparations ponctuelles par application de mortier à la base de liants hydrauliques | 15 % du coût des travaux |

**PLAFOND DE SUBVENTIONS
3050 € par bâtiment**

QUELQUES PRESCRIPTIONS

LES ENDUITS :

L'élément principal de la façade doit être dans les tons clairs pour des questions de résistance au vieillissement.

L'enduit traditionnel est un mortier lié à la chaux. Sa composition et son mode de durcissement en font un revêtement présentant une grande homogénéité de comportement avec les parois qu'il recouvre. Il est étanche aux eaux de pluie et de ruissellement, mais perméable à la vapeur d'eau ce qui permet l'aération et l'assèchement des maçonneries. Il est indispensable, avant de réaliser les travaux d'enduit ou d'isolation de soubassements de remédier aux remontées capillaires éventuelles. Ces dernières ont pu être aggravées par la diminution des surfaces d'évaporation de l'eau présente dans le sol ou les murs (création de chapes dans les caves, crépissage ou isolation des parois, suppression du système de ventilation).

LA COULEUR :

La couleur transforme l'image du bâti de manière immédiate et apporte la finition protectrice et décorative à l'aspect d'une construction.

Les couleurs de façades peuvent contribuer à la mise en valeur de la diversité architecturale à condition de ne pas supplanter les nuances typologiques par des couleurs qui accaparent le regard et qui ne tiennent pas compte du style.

Les maisons peintes dans des couleurs simples assurent une bonne intégration dans le site.

Les couleurs vives se dégradent rapidement sous l'effet de la lumière. Les couleurs sombres peuvent entraîner la dégradation des éléments qu'ils recouvrent.

Les couleurs froides (bleu ou vert) resteront les plus claires possible et les moins prononcées. Il faut choisir la couleur des murs en harmonie avec l'ensemble : le soubassement, les volets, les encadrements, etc... sans multiplier les couleurs.

LE SOUBASSEMENT :

Le soubassement protège la façade contre les projections de terre et d'humidité. Il est souvent en pierre apparente ou en crépis gris. Il faut éviter les couleurs claires et vives.

Les couches de cheminées peuvent avoir la même couleur que le soubassement.

Le soubassement recouvert de produits plastiques empêche le mur de respirer.

LES ENCADREMENTS :

Les encadrements que l'on retrouve dans les constructions traditionnelles entourent les portes et les fenêtres.

Quand ces éléments sont en pierre, ils conservent généralement leur couleur naturelle.

S'ils sont peints, ils auront la teinte de la pierre. La technique de rafraîchissement se fera par un nettoyage par brossage doux et les réparations ponctuelles par application de base de liant hydraulique.

LA COUVERTURE :

La couverture traditionnelle est constituée de tuiles plates posées à simple recouvrement.

Ce dispositif allège la toiture et permet un espacement relativement important des chevrons (0,90 à 1 mètre).

Le double recouvrement généralisé au XIX^{ème} siècle, nécessite moins d'entretien mais son poids supérieur d'un tiers au poids du simple recouvrement exige le redimensionnement des chevrons et des liteaux.

Ce dispositif permet également de mobiliser le dispositif d'intervention du département, qui doublera la subvention communale.

Pour les bâtiments datant d'après 1900

Le dispositif est complété par une subvention mise en place depuis le 30 mars 1992, dans le cadre d'une aide au ravalement des immeubles ayant plus de 25 ans d'âge sur l'ensemble du territoire Brumathois.

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Crépissage, ordinaire avec peinture

Façades à pans de bois

QUELLES SUBVENTIONS ?

4,60 €/m²

9,15 €/m²

**PLAFOND DE SUBVENTIONS
20 % DU COÛT DES TRAVAUX**

OÙ SE RENSEIGNER ?

Services Techniques
4 rue Jacques Kablé 67170 Brumath
Tél : 03.90.29.13.24 Fax : 03.88.51.98.55
technique@brumath.fr

ET QUAND ?

Du lundi au vendredi
de 8 h 15 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 18 h 00

Les bureaux sont fermés
le lundi, mercredi et vendredi après-midi



V I L L E
D E
BRUMATH

www.brumath.fr